

250004439 Code INSEE	CCAS FOYER LOGEMENT HEBERGEMENT - 75197	DM n°4 2024
-------------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

REMBOURSEMENT CAUTION APPARTEMENT N°29

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		1 200,00 €		0,00 €



(1) y compris les restes à réaliser



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
06 juin 2024

OBJET

BUDGET RESIDENCE
AUTONOMIE : DM N°04 NON
RESTITUTION CAUTION
APPARTEMENT N°29

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 6
votants : 8

DECISION

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 24.32

Séance du 19 juin 2024

Président de séance : Mme Sylvie LE HIR, présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme LE HIR, Mme GUILLEUX, M ANDREZ, Mme FERNIOT, M KURT, M CASALE, Mme BRACHOTTE

Etaient absents : M ARNAL, Mme BRECHEMIER, Mme CHABRIER, M DUMONT, M LAPOIRE, Mme LIME-VIEILLE, M MANZONI, Mme POURET

Secrétaire de séance : Mme Angélique FERNIOT

Procurations de vote : Mme BRECHEMIER/Mme FERNIOT, M DUMONT/MME GUILLEUX

Suite à la séance du 13 juin 2024 durant laquelle le quorum n'a pas été atteint, les membres du conseil d'administration ont été reconvoqués le jeudi 13 juin 2024 par mail pour une nouvelle séance le 19 juin 2024 à 20H00.

Suite au départ d'un résident, le logement laissé vacant nécessite des travaux de remise en état d'un montant total 1 086.91 € pour les fournitures. Ces travaux seront réalisés en régie.

De plus, des frais de nettoyage d'un montant de 80 € ont été établis conformément à la délibération n°22.26 du 25 août 2022.

Il a été proposé de retenir l'intégralité de la caution de 1 200 € afin de couvrir une partie des frais de remise en état.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Administration :

- **Se prononce favorable à la conservation de la caution de 1 200€,**
- **Accepte l'ouvrir les crédits nécessaires au compte 165 suivant la DM N°4 au verso,**
- **Autorise Mme la Présidente ou son représentant à effectuer les démarches afférentes.**

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR

